

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2026**

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2026

Présents : M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, Mme LE DOEUFF Anne-Marie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, Mme AVRIL Anne, Mme AUGÉ Cosette, M. CHARLES Loïc, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée,

Absents avec pouvoir : M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir à M. BRECHET Christiane, M. PAIN Cyril a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. DUCOTE Robert a donné pouvoir à Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée,

Absents : Mme BONNAUDET Martine, M. MICHEAU Philippe, M. GAUTIER David, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

2026-1-1 - Débat d'orientations budgétaires 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et plus, un débat portant sur les orientations budgétaires (DOB) a lieu au sein du Conseil Municipal dans les 10 semaines précédant le vote du budget (article L.5217-10-4 du CGCT).

Monsieur le Maire présente l'arrêté des comptes consolidé au 31 décembre 2025, la situation globale du budget principal et des 2 budgets annexes, ainsi qu'une analyse financière permettant de mesurer l'évolution du produit fiscal, de l'endettement et de la capacité d'autofinancement de la commune. Un recensement non exhaustif des besoins d'investissements ainsi que des recettes d'investissement prévisibles est également présenté.

Le support de présentation ainsi que des documents complémentaires figurent en annexe de ce rapport.

AR Prefecture

017-211700935-20260220-2026_1_1-DE
Reçu le 20/02/2026

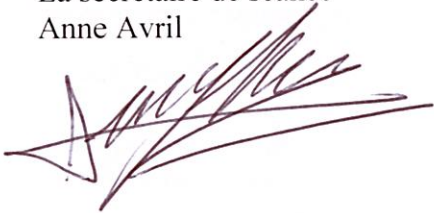
~~Après en avoir délibéré, à l'unanimité~~ des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2026 tant pour le Budget principal que pour les Budgets Annexes

Fait le 19 février 2026

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Anne Avril



Le Maire,
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission en S/Prefecture
Le 20/02/26

Et publication pendant 2 mois à compter
de ce jour aux lieux habituels d'affichage
ou notification
Le 20/02/26

Le Maire, Michel PARENT

